

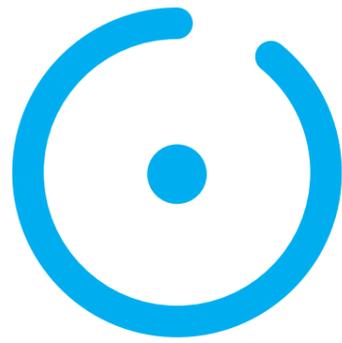


**Évolution du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise
vers un SCoT bioclimatique**

.....
Évolution du SCoT bioclimatique de l'aire métropolitaine bordelaise
.....

**Réunion des personnes publiques associées
13 février 2025**





**Les points saillants des nouvelles dispositions
du SCoT bioclimatique
de l'aire métropolitaine bordelaise**

Ambition 1 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise bioclimatique, un territoire grandeur nature

A. Renouveler et renforcer le lien à la nature et aux paysages par l'aménagement d'une armature bioclimatique naturelle

- A1. Préserver les grands paysages à l'échelle du territoire girondin
- A2. Constituer un grand climatiseur naturel de corridors de fraîcheur autour d'une armature naturelle bioclimatique
- A3. Placer l'eau et les milieux aquatiques au cœur de l'aménagement du territoire
- A4. Consolider un réseau écologique multifonctionnel pour préserver la diversité des paysages

B. Préserver les paysages agricoles et naturels et restaurer leurs fonctionnalités

- B1. Préserver les fonctionnalités du socle agricole, naturel et forestier et limiter sa fragmentation
- B2. Préserver les continuités écologiques et les cœurs de biodiversité
- B3. Préserver les terroirs viticoles et prendre en compte leurs évolutions
- B4. Renforcer la protection des terroirs agricoles et favoriser l'agriculture locale
- B5. Valoriser les espaces forestiers, concilier la diversification des usages et la prévention du risque feux de forêts
- B6. Préserver une grande partie d'ENAF au sein des enveloppes urbaines

- > Agence de l'eau Adour-Garonne
- > Agence régionale de la biodiversité (ARBNA)
- > DREAL Nouvelle Aquitaine
- > Département / Aménag'eau
- > EPIDOR / SMEAG / SMIDDEST
- > PNR Médoc

- > Chambre d'agriculture de la Gironde
- > CNPF Nouvelle Aquitaine
- > Département de la Gironde
- > ONF
- > INAO / CIVB / FGVB
- > PNR Médoc

C. Adapter l'aménagement du territoire aux changements climatiques

- C1. Prendre en compte l'aggravation des risques d'inondations pour protéger les personnes et les biens
- C2. Adapter le territoire aux risques d'inondations par des solutions fondées sur la nature
- C3. Réduire l'exposition des territoires aux risques d'incendie de forêts et aménager les lisières forestières
- C4. Adapter l'aménagement du territoire aux risques mouvements de terrain et retrait-gonflement des argiles
- C5. Assurer la gestion des risques technologiques et industriels

D. Conforter l'armature bioclimatique par la renaturation

- D1. Aménager les ENAF au sein des enveloppes urbaines au regard de l'armature bioclimatique
- D2. Identifier des zones préférentielles de renaturation
- D3. Valoriser la nature en ville au bénéfice de la qualité des sols, de l'eau et de l'air
- B5. Valoriser les espaces forestiers, concilier la diversification des usages et la prévention du risque feux de forêts
- B6. Préserver une grande partie d'ENAF au sein des enveloppes urbaines

-
- > *EPIDOR / SMEAG / SMIDDEST*
 - > *Chambre d'agriculture de la Gironde*
 - > *Département / Aménag'eau*
 - > *Agence de l'eau Adour-Garonne*
 - > *CNPF Nouvelle Aquitaine*
 - > *ONF*
 - > *ARS Nouvelle Aquitaine*
 - > *SDIS 33*
 - > *PNR Médoc*
 - > *Agence de l'eau Adour-Garonne*
 - > *Agence régionale de la biodiversité (ARBNA)*
-

Ambition 2 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise économe, un territoire ressource

E. Rationaliser l'occupation des sols par l'intensification

- E1. Inscrire la trajectoire ZAN du SCoT
- E2. Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines définies
- E3. Réduire la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers au sein des enveloppes urbaines
- E4. Fixer les conditions d'un développement économe en foncier
- E5. Rationaliser l'occupation des sols
- E6. Établir des conditions particulières d'un développement économique plus économe en foncier
- E7. Réserver un foncier spécifique pour les équipements nécessaires aux services urbains

F. Anticiper et répondre aux besoins actuels et futurs en eau

- F1. Protéger les ressources en eau
- F2. Économiser l'eau
- F3. Conditionner le développement urbain à la disponibilité de la ressource en eau
- F4. Développer les mécanismes de solidarité territoriale pour améliorer l'accès à d'autres ressources
- F5. Associer plus étroitement les instances en charge de l'eau et de l'urbanisme

- > *Région / DATAR Nouvelle-Aquitaine*
- > *Agence de l'eau Adour-Garonne*
- > *Département de la Gironde*
- > *Chambres consulaires*

- > *SMEGREG*
- > *Amenag'eau*

G. Économiser l'énergie et engager la transition énergétique

- G1. Favoriser la sobriété énergétique en maîtrisant les consommations énergétiques du parc bâti et en encourageant le recours aux énergies renouvelables et de récupération
- G2. Favoriser la production décentralisée d'énergies renouvelables et de récupération
- G3. Développer et adapter les infrastructures de distribution énergétique
- G4. Favoriser l'écologie industrielle et les installations de production nécessaire à la transition énergétique

H. Valoriser les sols nourriciers et les ressources du sous-sol

- H1. Améliorer la prise en compte de la valeur agronomique des sols
- H2. Faciliter la mise en oeuvre des équipements permettant la gestion des espaces agricoles
- H3. Promouvoir le recyclage des matériaux issus de la démolition et de la déconstruction
- H4. Développer le transport des matériaux par voie fluviale ou ferroviaire
- H5. Favoriser l'écoconstruction pour réduire et stabiliser les besoins en matériaux non renouvelables
- H6. Établir un équilibre concerté entre la valorisation des gisements locaux et la préservation de l'environnement

- > *EDF*
- > *ENEDIS*
- > *GRDF*
- > *Bordeaux Métropole Énergies*

- > *Chambre d'agriculture de la Gironde*
- > *UNICEM*

I. Limiter la pollution de l'air

- I1. Aménager différemment
- I2. Réglementer pour réduire l'exposition aux polluants atmosphériques

J. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser la séquestration carbone

- J1. Améliorer la connaissance sur l'empreinte et la séquestration carbone
- J2. Développer et poursuivre une nouvelle gestion du socle agricole, naturel et forestier
- J3. Allier renaturation et séquestration carbone

K. Favoriser l'économie circulaire pour réduire les matières résiduelles en améliorant leur recyclage et leur valorisation

- K1. Amplifier le tri à la source des flux de déchets recyclables puis poursuivre et développer le tri sur des installations spécialisées
- K2. Développer l'économie circulaire et notamment l'écologie industrielle territoriale
- K3. Renforcer les aménagements pour améliorer et faciliter le recyclage

> *Agence de l'eau Adour-Garonne*

> *Agence régionale de la biodiversité (ARBNA)*

> *UNICEM*

> *SEMOCTOM*

Ambition 3 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise active, un territoire en essor

L. Un développement économique performant pour accompagner les transformations économiques, fluidifier les échanges

- L1. Conforter une armature économique structurée autour des grands corridors d'échanges de l'aire métropolitaine
- L2. Améliorer l'accessibilité au quotidien et conforter un réseau de grandes liaisons nationales et internationales performant
- L3. Accompagner la politique de réindustrialisation en soutenant les filières stratégiques et émergentes
- L4. Définir et identifier des sites préférentiels de réindustrialisation
- L5. Intégrer les activités productives sur les sites du port de Bordeaux et l'économie fluviale dans la stratégie de l'aire métropolitaine
- L6. Faciliter le développement des sites de formation et de recherche
- L7. Organiser le développement des activités logistiques autour de l'équilibre territorial et environnemental

M. Opérer une meilleure répartition des activités et des emplois dans tous les territoires pour un développement économique équilibré

- M1. Développer l'accueil d'activités économiques sur les grands sites dédiés et les opérations d'aménagement
- M2. Équilibrer le développement économique par des Opérations d'Intérêt Territorial (OIT)
- M3. Développer les portes de la métropole bordelaise
- M4. Conforter des centralités économiques de services dans les cœurs de ville [CES]
- M5. Organiser l'évolution des pôles commerciaux et de services

-
- > *Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde*
 - > *Chambre des métiers et de l'artisanat de la Gironde*
 - > *Grand Port Maritime de Bordeaux*
 - > *OIN Euratlantique*
-

N. Transformer les zones économiques face aux défis fonciers, énergétiques et climatiques

- N1. Accompagner la mutation des sites économiques urbains et périurbains en renouvellement
- N2. Prioriser l'intensification des sites économiques autour du réseau structurant des mobilités
- N3. Optimiser le foncier économique dans les zones d'activités identifiées
- N4. Intégrer les enjeux énergétiques et climatiques dans l'évolution des zones et les activités économiques
- N5. Offrir un cadre économique de qualité à la mesure des attentes des acteurs économiques

O. Concilier développement et valorisation des filières liées aux ressources locales et au patrimoine

- O1. Favoriser une économie de proximité de qualité
- O2. Développer une agriculture responsable et résiliente
- O3. Poursuivre la valorisation des espaces forestiers et de ses services écosystémiques
- O4. Valoriser le tourisme comme activité économique à part entière

-
- > *Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux Gironde*
 - > *Chambre des métiers et de l'artisanat de la Gironde*
 - > *Chambre d'agriculture de Gironde*
 - > *OIN Euratlantique*
-

Ambition 4 | 4 - L'aire métropolitaine bordelaise sobre et équilibrée, un territoire à bien vivre

P. Compléter le maillage des mobilités et l'étendre à tous les territoires

- P1. Déployer un réseau structurant pour le territoire à deux horizons : 2030 et 2040
- P2. Adapter les infrastructures aux mobilités actives, sécurisées et connectées
- P3. Démultiplier les services de mobilités

Q. Intensifier les centralités proches des axes de transports structurants

- Q1. Constituer un réseau de centralités en cohérence avec l'offre de transports, de services et d'équipements du quotidien
- Q2. Constituer et renforcer de nouvelles centralités autour des nœuds de transports structurants.
- Q3. Adapter les densités aux contextes locaux

-
- > *Département de la Gironde*
 - > *Région / DATAR Nouvelle Aquitaine*
 - > *SNCF Réseau Nouvelle Aquitaine*
 - > *Nouvelle Aquitaine Mobilités*
-

R. Répondre aux besoins des habitants : se loger, travailler, étudier, se soigner

- R1. Respecter les équilibres démographiques du projet entre les territoires
- R2. Assurer une production de logements à la hauteur des besoins des territoires
- R3. Répartir de façon hiérarchisée et équilibrée la production de logements à l'échelle de chacun des territoires
- R4. Soutenir l'effort de production de logements dans les centralités de la géographie préférentielle
- R5. Garantir la production de logements locatifs sociaux publics ou privés dans un souci d'équilibre territorial
- R6. Permettre à tous un parcours résidentiel choisi, de qualité et adapté aux besoins
- R7. Intensifier les efforts de réhabilitation du parc ancien

S. Préserver la qualité de vie, l'intensifier dans certains territoires

- S1. Améliorer le confort urbain
- S2. Valoriser l'attrait patrimonial, culturel et touristique pour renforcer le rayonnement du territoire

-
- > *Département de la Gironde*
 - > *SNCF Réseau Nouvelle Aquitaine*
 - > *Nouvelle Aquitaine Mobilités*
-

